



Mi temps thérapeutique - procédure

Par **sam midia**, le **01/01/2017** à **15:47**

Bonjour

Suite à des soucis de santé je suis arrêtée depuis plus de 30 jours et vais reprendre mon travail dans quelques jours.

Mon médecin traitant a demandé une reprise en mi temps thérapeutique.

J'ai informé mon employeur de cela , j 'ai adressé les papiers et j 'ai demandé à mon employeur de me prévoir un rendez vous avec la médecine du travail car j ai en ma possession un courrier de mon médecin pour lui .

Mon employeur ne veut pas me donner ce rendez vous(aucune nouvelle de sa part à ce sujet) or je ne suis pas en état de reprendre à temps complet (je suis à 80 %) .

Comment dois je procéder?

Dois je contacter moi même la médecine du travail ? la CPAM?

J'aimerais avant ma reprise pouvoir choisir les jours non travaillés afin de m'organiser.

D'ailleurs même si je travaille en temps normal 4 jours sur 5 , serai je absente 2 jours ou 2, 5 jours ? Quelle sera la base de calcul ?

Je précise que je suis travailleur handicapé reconnu par la MDPH.

Merci par avance de votre aide

Bien cordialement et meilleurs voeux

Par **P.M.**, le **01/01/2017** à **17:50**

Bonjour,

Il ne s'agit donc pas apparemment d'un mi-temps mais d'un temps partiel thérapeutique...

Normalement, le médecin conseil de la CPAM doit d'abord donner son accord...

Mais même avec l'accord aussi du Médecin du Travail lors d'une visite de pré-reprise ou de reprise, l'employeur peut refuser la reprise sous cette forme s'il ne dispose pas de poste adapté compatible...

L'horaire de travail devrait être défini d'un commun accord avec l'employeur celui-ci ayant un pouvoir décisif...